

| STAGES | Type 3 : Pratique en responsabilité |
|------------------------------------|---|
| Degrés | 3 ^e degré |
| À qui s'adresse ce type de stage | Ces stages s'adressent à des élèves qui ont fait le choix du métier auquel ils veulent se préparer (sans exclure la possibilité de poursuite d'études supérieures). Il s'agit d'élèves qui sont en fin de formation et qui ont normalement acquis la plupart des compétences et savoirs utiles à l'exercice de la profession. Ils sont en capacité de participer à la production avec un degré d'autonomie dépendant du type de métier et d'entreprise. Le stage doit leur permettre de renforcer ces compétences et savoirs et, si possible, d'en acquérir de nouveaux. |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> • Compléter la construction des compétences acquises dans l'enseignement en mettant les stagiaires au contact d'équipements professionnels • Réaliser, avec un degré d'autonomie croissant, des tâches de plus en plus complexes en relation avec le programme d'études des stagiaires • Acquérir progressivement le rythme de travail requis au seuil d'embauche en respectant les méthodes, les règles de sécurité et d'ergonomie en vigueur dans le milieu professionnel • Permettre aux stagiaires de s'intégrer dans une équipe de travail et de s'imprégner de la culture de l'entreprise |
| Durées | <p>4^e → 4 semaines max. 5^e et 6^e → min: 4 s. / max: 15 s.</p> <p>7^e → min: 4 s. / max: 12 s.</p> |
| Activités | <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration, en dialogue avec un professionnel, d'une méthode d'exécution d'une tâche de production en respectant les contraintes liées à la sécurité et à l'ergonomie, notamment. • La réalisation en autonomie partielle de tâches professionnelles de complexité croissante en relation avec le programme d'études. • La réalisation en autonomie de tâches professionnelles de complexité croissante en relation avec le programme d'études. • L'exécution, selon les formes en vigueur dans l'entreprise, d'un reporting des tâches effectuées et, le cas échéant, des difficultés ou dysfonctionnements constatés. |
| Forme d'engagement de l'entreprise | <p>Une convention de stage lie l'école, l'élève (ou ses responsables légaux si celui-ci est mineur) et le milieu professionnel. Cette convention fixe les droits et devoirs des parties concernées. L'établissement scolaire peut fournir, sur demande, le modèle de convention, tel que fixé par le Gouvernement.</p> <p>La relation entre l'école, le stagiaire et le milieu professionnel est formalisée dans un carnet de stage. La supervision de ce carnet de stage est effectuée à la fois par le tuteur en entreprise et le maître de stage.</p> |
| Attentes vis-à-vis de l'entreprise | <p>Les stagiaires sont placés sous la responsabilité du milieu professionnel qui les accueille. Chaque stagiaire est plus étroitement encadré par un tuteur désigné par le milieu professionnel au sein de son personnel. Un descriptif de la fonction de tuteur en entreprise a été établi après concertation avec le Conseil économique et social de la Région wallonne et le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant la définition du profil de fonction des tuteurs en entreprise A.Gt 16-12-2015 M.B. 29-01-2016.)</p> |

| | |
|--|--|
| | Les divers engagements de l'entreprise sont définis explicitement dans la convention de stage qui sera signée par l'entreprise, l'école et le jeune (le cas échéant, ses responsables légaux). |
| Attentes vis-à-vis de l'école | <p>Pour chaque stagiaire, l'école désigne un maître de stage unique qui est le seul interlocuteur du milieu professionnel, en dehors du chef d'établissement ou de son délégué. L'école s'engage notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • préparer l'élève au stage et aux obligations et responsabilités qui y sont attachées ; • assurer une formation préalable au stage qui prépare l'élève à en tirer les meilleurs bénéfices et s'assurer que l'élève a acquis les compétences de base qui lui permettent de tirer les meilleurs bénéfices du stage ; • assurer le suivi du stagiaire en établissant un lien régulier avec le milieu professionnel pour vérifier que le stage se passe dans de bonnes conditions ; • intervenir en cas de problème (absentéisme, comportement non- adéquat, problèmes divers). <p>Les divers engagements de l'école sont définis dans la convention de stage.</p> |
| Attentes vis-à-vis du jeune | <p>Les divers engagements du jeune sont définis dans la convention de stage. Il y est précisé que le jeune doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • se conformer au règlement en vigueur dans le milieu professionnel et aux dispositions dictées par des impératifs de sécurité ; • respecter les horaires du stage, respecter les personnes en charge de sa guidance, se montrer actif et responsable ; • ne pas dévoiler les informations à caractère confidentiel dont il aurait eu connaissance lors de son stage et remettre au milieu professionnel, à la fin du stage, tout document, matériau ou équipement mis à sa disposition au cours du stage ; • informer le maître de stage de tout problème de nature à influencer le bon déroulement du stage ; • être toujours en possession de son carnet de stage ; • demeurer toujours sous la guidance du tuteur ou d'un membre du personnel qualifié. |
| Degré d'autonomie | Elevé |
| Prise en charge | Milieu professionnel |
| Horaires | <p>Horaire du milieu professionnel</p> <p>Stages autorisés pendant les congés scolaires</p> <p>(décision du Conseil de classe)</p> |
| Aspects financiers | <p>Stage gratuit sans rémunération</p> <p>(indemnités pour frais réellement exposés et libéralités possibles dans le respect de la loi sur le travail – A mentionner dans la convention de stage)</p> |
| Suivi assuré par l'école | Au moins 2 fois par semaine sous forme de visites, appels téléphoniques, courriels... |
| Types d'évaluation dans l'école | <p>Formative et/ou certificative (en collaboration avec le milieu professionnel)</p> <p>L'évaluation peut être réalisée sur le lieu de stage !</p> |